



STAGE DANSE CONTEMPORAINE
LES PLIS DE LA PEAU
ETE 17
du 14 au 20.08.17
du 21 au 27.08.17

REGLEMENT INTERIEUR

1 Le stage, étant strictement réservé aux membres de l'association DKD DANSE, chaque stagiaire doit verser sa cotisation annuelle fixée à 15€ lors de son inscription.

2 Joindre 2 enveloppes timbrées avec votre nom et votre adresse, deux photos d'identité (il ne sera pas délivré de carte d'adhésion sans photos) et un certificat médical , obligatoire.

3 Les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents ou tuteurs et être âgés de plus de 14 ans. Joindre à l'inscription une autorisation parentale déchargeant DKD DANSE de toute responsabilité.

4 La responsabilité du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toutes personnes, stagiaires et accompagnants, lors des animations, les spectacles etc...ainsi que durant les déplacements occasionnés par le stage ainsi que par un non-respect des consignes ou des conduites non appropriées lors des cours du Stage. Il est conseillé d'avoir une assurance responsabilité civile durant le stage si l'on veut couvrir ces risques.

5 Le versement de l'acompte rend seul l'inscription définitive. En cas de désistement (sur justificatif d'un certificat médical) 2 mois avant le stage l'acompte sera restitué à 50%. Tout stage commencé et interrompu pour une raison quelconque ne peut être remboursé. Il existe des assurances privées qui couvrent ces risques (maladie, décès d'un membre de la famille, accident...)

6. tout enregistrement magnétique, photographique ou vidéo est interdit aux cours du stage sauf autorisation exceptionnelle de la direction .Les prises de notes sont autorisées sous réserve de l'acceptation du professeur.

7 En cas de retard, le professeur est en droit de refuser l'accès du stagiaire au cours.

8 La direction du stage se réserve le droit d'utiliser à titre promotionnel les photos et les vidéos réalisées par son équipe durant le stage.

9 Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les salles de cours ainsi que sur le lieu de l'hébergement, collectif et individuel.

10 La Direction du stage n'est pas responsable en cas de vol d'objet personnel des stagiaires sur le lieu du stage et de l'hébergement.

11. Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du stage et sur le lieu de l'hébergement (collectif et individuel).

12 La direction se réserve le droit de modifier le déroulement du stage, en cas d'événements intervenus après la publication de ce document qui n'est pas contractuel.

En cas de force majeure, la Direction se réserve la possibilité de reporter voire d'annuler le stage. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement.